

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2015

---

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 1278)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL87

présenté par

Mme Untermaier, Mme Françoise Dumas, M. Popelin, M. Dussopt, M. Fourage,  
Mme Chapdelaine, M. Dosière, M. Laurent, M. Le Roch, M. Ferrand, Mme Bareigts,  
Mme Beaubatie, M. Pellois, Mme Guittet, M. Léonard et les membres du groupe socialiste,  
républicain et citoyen

-----

### ARTICLE 13

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« c) L'exclusion temporaire inférieure ou égale à trois jours ; »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise l'extension de l'exclusion temporaire inférieure ou égale à trois jours, sanction disciplinaire prévue dans la fonction publique territoriale, aux autres fonctions publiques. Il s'agit d'élargir la palette des sanctions possibles, notamment en raison de l'évolution de la jurisprudence qui désormais assure un contrôle de proportionnalité entre les faits incriminés et la sanction prononcée.